



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Quand : 10 MARS 2020 À 18 H 45

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement URB-07-03 modifiant le règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, afin d'inclure la largeur minimale et maximale d'une allée d'accès pour usage habitation multifamiliale

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par l'assistante greffière de la Ville de Lorraine:

QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 octobre 2019, le **projet de règlement URB-07-03** modifiant le règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, afin d'inclure la largeur minimale et maximale d'une allée d'accès pour usage habitation multifamiliale.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **10 mars 2020**, à compter de **18 h 45**, dans la salle du conseil municipal au 100, chemin de la Grande-Côte (Maison Garth) à Lorraine en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

L'OBJET de ce projet de règlement est plus amplement décrit plus avant.

TERRITOIRE CONCERNÉ : Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DU PROJET : Prenez avis également que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

Donné à Lorraine, ce 26 février 2020.

Nancy Ouellette, assistante-greffière